

Extrait des tarifs

AU 1^{ER} JANVIER 2026

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

CHEFS D'ENTREPRISE, PROFESSIONS LIBÉRALES,
COMMERÇANTS, ARTISANS,
ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Vous trouverez dans cet extrait, les principales évolutions tarifaires de la dernière brochure tarifaire (1^{er} janvier 2025) applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 aux Professionnels.

S'agissant d'un extrait, certaines rubriques ne pourront ainsi pas être reprises dans leur intégralité, toutefois, afin de vous garantir la meilleure compréhension possible, les rubriques concernées seront expressément mentionnées dans le présent extrait comme étant **non exhaustives. Retrouvez l'intégralité des Conditions tarifaires sur professionnels.sg.fr et en Agence.**

L'absence de contestation de ces nouvelles conditions tarifaires dans un délai d'un mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais la Convention de compte et de services- Professionnels dans ce même délai d'un mois.

Les avantages liés à JAZZ Pro sont signalés comme suit :



Service inclus dans la cotisation JAZZ Pro.



25 % Une réduction de - 25 % sur certains services associés à JAZZ Pro est appliquée⁽¹⁾ sur le prix indiqué dès l'adhésion pour les nouveaux contrats.

Pour les contrats en cours, à l'exclusion de Progécarte Sans Contact, la réduction est appliquée à la prochaine cotisation.



Opérations qui peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement avec nos services Internet et mobiles⁽²⁾.



Les produits et les services signalés par ce symbole concernent uniquement les clients déjà détenteurs des-dits produits ou services. Ils ne peuvent plus être souscrits par les autres clients professionnels et associations.

min. : minimum - **max. :** maximum

(N) : nouveau produit ou service



Tarif en hausse



Tarif en baisse

I TVA COMMISSIONS ASSUJETTIES À LA TVA

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les mots marqués d'une étoile ★ sont expliqués dans le « Lexique » en fin de brochure.

(1) Services bénéficiant d'une réduction de 25% du fait de la détention du package JAZZ Pro: Cartes Business ; Monétia ; Progécarte sans Contact ; Quiétis Pro.

(2) Hors tarification Progéliance Net et options et hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet/opérateur téléphonique.

1. Votre compte au quotidien

1.2. JAZZ^{pro} la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire

Avec JAZZ Pro, bénéficiez des services indispensables à la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. La cotisation mensuelle à JAZZ Pro est connue d'avance et vous permet de réaliser des économies par rapport aux services facturés à l'unité.

- **Cotisation mensuelle** I TVA⁽¹⁾ ➔ 42,00 € par mois
 - Pour les adhérents détenant également JAZZ ou Sobrio à titre privé I TVA⁽¹⁾ ➔ 33,60 € par mois soit 20 % de réduction⁽²⁾

Avec JAZZ Pro bénéficiez de services et d'avantages tarifaires sur vos frais bancaires

- **Commission de mouvement à hauteur de 12500 € d'opérations débitrices par mois⁽³⁾** (exemple: coût sans JAZZ Pro sur une base de 12500 €/mois de dépenses à 2‰. = 25 €/mois).....
- **Frais fixes de tenue de compte** (coût sans JAZZ Pro: minimum 28,00 €/mois).....
- **Commission d'ouverture et d'actualisation de dossier administratif** (coût sans JAZZ Pro: 160,00 €/an ou 260,00 €/an selon votre chiffre d'affaires).....
- **L'accès à nos services de Banque à distance Progéliance NET** (coût sans JAZZ Pro: 25,00 €/mois)

Avec JAZZ Pro bénéficiez de services et d'avantages tarifaires sur vos frais bancaires (suite)

- **6 services**
 - Mise en opposition sur chèques, mise en opposition ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA et remplacement des cartes en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse
 - Abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision
 - Traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision
 - Retraits d'espèces avec votre carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business en Euros dans les automates bancaires et Cash Services, en France et dans les pays de la zone Euro (Page 15).
 - Émission de 3 chèques de banque par an
 - ADAP (Assurance Décès Accidentel), une garantie décès accidentel sur vos découverts professionnels⁽⁴⁾. Cette garantie prévoit le versement d'un capital égal au montant⁽⁵⁾ du découvert constaté sur vos comptes professionnels, à la date effective du décès accidentel.

(1) Partiellement soumis à la TVA.

(2) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ ou Sobrio à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ ou Sobrio et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ ou SOBRIO est mentionnée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers ».

(3) Au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.

(4) Jusqu'à l'échéance annuelle qui suit votre 80^e anniversaire. Contrat d'assurance collective en cas de décès accidentel, de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, entreprise régie par le Code des assurances, présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr)

(5) Dans la limite de 7620 euros pour l'ensemble des comptes détenus dans une même Agence Société Générale.

Et en plus, bénéficiez d'avantages supplémentaires

• Réduction sur les services

- Carte Business⁽¹⁾ **-25 %**
- Monétia **-25 %**: contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de TPE, la maintenance et l'assistance téléphonique⁽²⁾
- Quiéti Pro **-25 %**: offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels
- Progécarte sans Contact **-25 %**: offre de location de TPE avec services associés⁽³⁾
Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.

• Votre fidélité récompensée par une cotisation réduite de vos cartes Business

Une réduction supplémentaire sur la prochaine cotisation de votre carte bancaire en fonction du montant des dépenses annuelles réalisées.

Découvrez les modalités du programme aux Conditions Générales JAZZ Pro, et sur le site professionnels.sg.fr

JAZZ **pro** **DOUBLE AVANTAGE**
à la carte !

25 % de réduction sur votre cotisation carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business

+

25 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Business⁽⁴⁾.

ou

35 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Gold Business⁽⁵⁾.

1.3. La tenue de compte

Rubrique non exhaustive

• Frais fixes de tenue de compte⁽⁶⁾

- Compte professionnel en euro..... ↗ mini 28,00 € par mois
- Compte de syndicat de copropriétaires en euro..... mini 7,00 € par mois
- Compte en devises..... ↗ mini 33,00 € par mois

JAZZ **pro** Exonération des frais fixes de tenue de compte en euro pour les détenteurs de JAZZ Pro.

1.4. Les services en Agence

Rubrique non exhaustive

- Recherche de documents (par document)..... **I TVA**
- Relevés de compte..... ↗ 19,00 €
- Autres documents
 - Recherche de documents datant d'un an ou moins..... ↗ 19,00 €
 - Recherche de documents datant de plus d'un an..... ↗ 36,00 €
- Supplément par photocopie..... 0,70 €
- Demande de renseignements spéciaux (par compte).... **I TVA** mini 190,00 €

(1) Pour les cartes Business, la réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(2) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de Monétia rattachée au même compte courant que JAZZ Pro.

(3) Réduction sur la location du terminal de paiement électronique.

(4) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 7 500 €.

(5) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 15 000 €.

(6) Les frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.

• Location de coffre-fort⁽¹⁾

- (jusqu'au 31/03/2026) I TVA à partir de 112,50 € par an
- (à compter du 01/04/2026) I TVA ➡ à partir de 114,00 € par an

1.5. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

Rubrique non exhaustive

• Commission d'intervention pour les professionnels

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante, dans la limite de 6 par jour ➡ 11,00 €
- Par opération, hors Convention de Trésorerie Courante. ➡ 17,00 €

2. Vos services de Banque à distance

2.1. Progéliance Net

Rubrique non exhaustive

• Abonnement mensuel⁽²⁾ accessible via les Services Internet et L'Appli SG PRO⁽³⁾ I TVA ➡ 25,00 €

- Prestations incluses (services essentiels)
 - Consultation des comptes courants professionnels et comptes bancaires privés
 - Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés⁽⁴⁾)
 - Saisie de virement permanent SEPA
 - Gestion des bons à payer d'effets de commerce (LCR/BOR)
 - Mise en opposition Carte Business
 - Verrouillage/déverrouillage Carte Business
 - Activation / désactivation des paiements en ligne Carte Business
 - Activation / désactivation des retraits distributeur Carte Business
 - Activation / désactivation des transactions à l'étranger Carte Business
 - Consultation code secret Carte Business
 - Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business⁽⁵⁾
 - VIZUP: Pilotage de l'activité en temps réel/Gestion de vos devis et factures⁽⁶⁾

2.2. Sogecash Net

Rubrique non exhaustive

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes:

- d'un module de services **Sogecash Net Évolution**,
- de services «à la carte» pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de **Sogecash Net Évolution**.

(1) Les tarifs de location de coffre-fort sont consultables sur professionnels.sg.fr et disponibles en agence auprès de votre conseiller.

(2) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique «Vos encaissements et vos règlements».

(3) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/01/2026: 25 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.

(4) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.

(5) Selon conditions spécifiques.

(6) Sous réserve d'activation du service VIZUP.

- **Sogecash Net Évolution (incluant 3 comptes courants)** . I TVA ➦ 32,00 €
Ensemble composé des services suivants :
 - Restitutions et consultation : consultation des comptes, des opérations du jour (Intraday), des LCR/BOR à payer, recherche d'opérations
 - Paiements : virement SEPA ordinaire et instantané, virement permanent SEPA, Bon à payer de LCR/BOR
 - Cartes : gestion cartes business
 - Alertes : chéquier ou carte bancaire disponible en agence
 - Relevés dématérialisés : relevé de comptes électronique, facture mensuelle des commissions, bordereaux de décompte de remise d'effets (à l'encaissement ou à l'escompte), relevé LCR/BOR impayé, relevé LCR/BOR à payer
 - Sécurité : Secure Access, solution gratuite pour l'administrateur (sur 5 médias maximum) et facturée « à la carte » pour chaque administrateur délégué ou utilisateur enrôlé.
- **Services unitaires**
 - **Téléchargement Remise**
 - Par séquence ★ ➦ 2,80 €
- **Espace Flux**
Solution de gestion de trésorerie, de paiement et de constitution de fichiers, multibancaire et multicompte⁽¹⁾
 - Abonnement mensuel ➦ 37,00 €

2.4. Télétransmission

Rubrique non exhaustive

- **Sogestel (Protocole EBICS T) ou Sogestel TS (EBICS TS)** I TVA
 - Option relevés
Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...). ★
 - Relevés de comptes ➦ 66,00 € par mois

3. Vos encaissements et vos règlements

3.1. Les encaissements par cartes

Rubrique non exhaustive

Les encaissement en face-à-face

- **Progécarte Santé⁽²⁾**
Arrêt de commercialisation de l'offre dans le courant du 1^{er} semestre 2026.
Offre de location de matériel « bi-fentes » dédiée aux professionnels de santé permettant d'encaisser les opérations par cartes, lire les cartes Vitale et transmettre les feuilles de soins électroniques à l'aide d'un seul appareil I TVA Nous consulter
- **Monétia Santé ^(N)** I TVA Nous consulter
Cette offre sera commercialisée au cours du premier semestre 2026.
Contrat d'encaissement de proximité comprenant la location de terminal de paiement électronique (TPE)⁽³⁾ pour les Professionnels Libérales de Santé, permettant :

(1) Peut nécessiter un abonnement SOGESTEL et des certificats numériques.

(2) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE).

(3) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

- D'encaisser par carte bancaire des honoraires
- De lire des cartes Vitale pour la création des Feuilles de Soins Électroniques (FSE)
- De télétransmettre des FSE aux CPAM

Avec un service de Maintenance et d'Assistance inclus dans l'abonnement

Les encaissement sur Internet

• Contrat flux Internet

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. Destinée aux professionnels disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire d'acceptation technique.

- Abonnement mensuel..... TVA ↗ 23,00 €

3.2. Les paiements par cartes

Rubrique non exhaustive

Cartes Business

• Cotisation annuelle des cartes Business 25 %⁽¹⁾

La cotisation est débitée à l'adhésion puis à chaque date d'anniversaire de celle-ci.

- Carte CB Visa Gold Business ↗ 143,00 €
- À débit immédiat ou différé (dates d'arrêté possibles 1^{er}, 10 ou 20 du mois)
- Carte CB Visa Business..... ↗ 55,00 €
- À débit immédiat ou différé

• Options des cartes Business

- Option crypto dynamique⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ (En supplément de la cotisation carte) numéro au dos de la carte changeant toutes les heures..... ↗ 14,00 €

Cartes Affaires Environnement

• Cotisation annuelle des cartes Affaires Environnement

- CB Corporate Executive Mastercard / CB Visa Gold Affaires ↗ 145,00 €
- À débit immédiat ou différé
- CB Corporate Mastercard / CB Visa Affaires..... ↗ 65,00 €
- À débit immédiat ou différé

Options

• Option crypto dynamique⁽⁵⁾

- (En supplément de la cotisation carte) ↗ 14,00 €

(1) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(2) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

(3) Option non compatible avec l'Option cartes Collection proposée sur la gamme Business (Collections Entrepreneur & Business class).

(4) Option non disponible pour les cartes CB Visa Business SBB.

(5) Option disponible uniquement pour les Cartes CB Visa Gold Affaires et CB Visa Affaires : carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

Cartes - Paiements et retraits

En Euros, dans un pays de la zone Euro (voir p. 15)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés dans la zone Euro, quelle que soit la localisation du prestataire de Service de Paiement⁽¹⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate.

• **Paiement par carte en Euros** **Gratuit**

• **Retrait d'espèces en Euros**

- Retrait d'espèces aux automates bancaires SG ou Cash Services en France et Monaco **Gratuit**
- Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement ..3,00 € par retrait
- Retrait d'espèces à un automate d'un autre établissement au-delà du nombre de retrait gratuits (voir ci-dessous) 1,00 € par retrait

→ Exonération des commissions Société Générale pour les cartes Business SBB.

• **Nombre de retrait mensuels gratuits en Euro**

- CB Visa Gold Business Illimité
- CB Visa Business 4
- CB Corporate Executive Mastercard/CB Visa Gold Affaires. Illimité
- CB Corporate Mastercard/CB Visa Affaires Illimité

3.3. E/m-commerce WERO ★ ③

Ce service sera commercialisé à compter de la fin du premier semestre 2026.

- Contrat d'encaissement qui permet aux commerçants de proposer à leurs clients de payer directement leurs achats en ligne via Wero. Nécessite de disposer d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire spécialisé⁽²⁾ **Nous consulter**

3.4. Virement Maitrisé ③

Cette offre sera commercialisée au cours du premier semestre 2026.

- Solution sécurisée utilisable en ligne ou en point de vente, qui se compose de deux services principaux basés sur le règlement via virement et de services annexes. Cette solution peut s'intégrer sur un site marchand. Le commerçant peut également proposer un paiement par lien, par QR Code ou en ligne sans avoir besoin d'un site e-commerce.
 - Frais de raccordement à l'ouverture du contrat **I TVA 200,00 €**
 - Abonnement mensuel **I TVA 15,00 €**

3.5. Les virements occasionnels SEPA

Rubrique non exhaustive

En euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 15)⁽³⁾.

Date de valeur : jour de comptabilisation.

- (1) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.
- (2) Société Générale distribue la solution technique d'acceptation des paiements en ligne via Sogecommerce qui est une offre payante. L'ensemble des conditions (y compris tarifaires) de l'offre et de ses options est disponible en agence et sur le site professionnels.sg.fr.
- (3) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International.

Virement SEPA

• À distance

Traitement de l'ordre

- Par Progélance Net (sur internet et mobile)
 - Virement SEPA ordinaire unitaire ★ **Gratuit**
 - Virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾ **Gratuit**
- Par Sogecash Net (sur internet et mobile)
 - Virement SEPA ordinaire unitaire ★ ➡ 0,26 € par virement émis
 - Virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾ ➡ 0,26 € par virement émis
- Téléchargement ou télétransmission (par virement émis)
 - Virement SEPA ordinaire ★ ➡ 0,26 € par virement émis
 - Virement SEPA instantané de masse⁽¹⁾ ★ ➡ 0,26 € par virement émis
 - Virement accéléré ★ 0,66 € par virement émis

• Par votre Agence (uniquement pour les virements SEPA ordinaires)

- Entre comptes SG en France d'un même titulaire **Gratuit**
- Autres cas, traitement de l'ordre
 - Virement SEPA ordinaire unitaire ★  15,00 € par virement émis
 - Virement urgent ★ 16,00 € par virement émis

• Par le Centre de Relation Client (uniquement pour les virements SEPA ordinaires)

- Entre comptes SG en France d'un même titulaire **Gratuit**
- Virement SEPA ordinaire unitaire ★
vers un compte en France 15,00 € par virement émis

3.6. Les virements permanents SEPA ☼

Rubrique non exhaustive

• Émission du virement

- Initié par internet (Progélance Net)⁽²⁾ **Gratuit**
- Initié par internet (Sogecash Net)⁽²⁾ ➡ 0,26 € par opération
- Initié en agence
 - Entre comptes SG en France d'un même titulaire **Gratuit**
 - Autres comptes  ➡ 2,00 € par opération

3.7. Les prélèvements SEPA ☼ et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA) ☼

Rubrique non exhaustive

Date de valeur : jour de comptabilisation.

Les encaissements

• Remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) et SEPA B2B ★

- Remise Internet ou télétransmission
 - Frais par prélèvement⁽²⁾
 - SEPA/TIP SEPA (traitement du façonnier en sus) ➡ 0,47 €
 - SEPA B2B 0,50 €

(1) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.

(2) Hors frais de votre abonnement de banque à distance et à l'option saisie de remises.

- Remise papier⁽¹⁾
 - Frais par remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B.....  13,00 €
 - Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B....  5,00 €

3.8. Les effets de commerce: Lettres de Change et Billets à Ordre

Rubrique non exhaustive

L'encaissement des effets de commerce

Date de valeur: 4 jours calendaires après la date du règlement indiquée sur le décompte de remise d'effets.

• Traitement de remises d'effets⁽²⁾

- Internet ou télétransmission
 - Par remise..... 4,35 €
 - Par effet 0,59 €
- En agence
 - Par remise.....  ↗ 24,00 €
 - Par effet  ↗ 7,00 €

4. Vos opérations avec l'étranger

4.2. Les opérations Carte Business

Rubrique non exhaustive

Paiement et retrait en Euros, dans un pays hors zone Euro (voir p. 15)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé hors zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés hors zone Euro. Dans le cas où le prestataire de Service de Paiement⁽³⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate est localisé en EEE, les frais ou commission Société Générale mentionnés ci-dessous ne sont pas dus.

- **Commission(s) par paiement par carte** 1,00 €/paiement + 2,70 %
- **Commission(s) par retrait par carte** 3,00 €/retrait + 2,70 %

→ Exonération des commissions Société Générale incluse avec l'option carte Collection Business Class.

→ Exonération des commissions Société Générale pour les cartes Business SBB.

Paiement et retrait en Euros, dans une devise autre que l'Euro⁽⁴⁾⁽⁵⁾, dans un pays de la zone Euro ou hors zone Euro (voir p. 15)

Cas des paiements en devise autre que l'Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la zone Euro ou hors zone Euro et retraits en devise autre que l'Euro dans des automates bancaires situés dans la zone Euro ou hors zone Euro.

- **Commission(s) par paiement par carte** 1,00 €/paiement + 2,70 %
- **Commission(s) par retrait par carte** 3,00 €/retrait + 2,70 %

(1) Cumul des frais par remise et par opération de prélèvement.

(2) Cumul des frais par remise et par effet de commerce.

(3) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissement de monnaie électronique et les établissement de crédit.

(4) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).

(5) Commission calculée sur le montant converti en Euros par les réseaux Visa et Mastercard.

8. Produits et services n'étant plus commercialisés

8.1. Votre compte au quotidien

Convention Alliance

Ce produit n'est plus commercialisé depuis mai 2023.

La Convention Alliance comprend des services du quotidien et des avantages sur des prestations bancaires choisies librement

Sont inclus dans Convention Alliance :

- Les cartes CB Visa Business ou carte CB Visa Gold Business en fonction de l'option choisie⁽¹⁾
- L'accès à nos services de banque à distance.
- **Cotisation mensuelle**
 - Convention Alliance..... **TVA** ➤ 36,00 € par mois
 - Convention Alliance Option Premium..... **TVA** ➤ 40,00 € par mois
- **Cotisation mensuelle – Professions Libérales Juridiques et de Santé (PLJS)⁽²⁾**
 - Convention Alliance..... **TVA** ➤ 33,00 € par mois
 - Convention Alliance Option Premium..... **TVA** ➤ 36,00 € par mois

Avec Convention Alliance bénéficiez de 30 % de réduction sur les services suivants

- **Les options du service Internet Professionnel :**
transfert de fichiers, réception de fichiers et portefeuille commercial
- **Monétia** (Réduction sur la location du matériel, Exonération des frais d'adhésion et d'abonnement au schéma de carte de paiement CB)
- **Monétia Plus**, notre service de maintenance sur site
- **Monétia - option Suivi des Remises** sur une gamme de terminaux de paiement électronique (TPE) spécifiques
- **Sécurité Bleue Pro** Assurance perte, vol de vos moyens de paiement, votre recette, vos clés
- **Location d'un coffre-fort**
- **Étoile PEI/Étoile PER-COI** (réduction sur les frais de mise en place et le forfait annuel de tenue de compte)
- **Antarius PERin** (réduction sur les frais d'entrée)
- **Frais d'actes/frais de dossier** (pour les crédits moyen/long terme et facilités de trésorerie commerciale)

Avec Convention Alliance bénéficiez de 50 % de réduction sur la 1^{ère} année de cotisation sur les services suivants

- **Quiétis Pro** Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels
- **La protection Juridique des Professionnels**

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque.

(2) Convention Alliance PLJS vous offre des prestations propres à la spécificité de votre métier. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller. Offre réservée aux codes NAF 8621Z, 8622A, 8622B, 8622C, 8623Z, 8690D, 8690E, 8690F, 7500Z, 6910Z, 6920Z.

Avec Convention Alliance bénéficiez aussi de 30 % de réduction à titre privé sur les services suivants⁽¹⁾

- **Cotisation mensuelle Sobrio ou JAZZ option Norplus ou JAZZ option Convention Étoile⁽²⁾**
- **Frais d'entrée standards d'assurance-vie Antarius et Cardif**
(hors Antarius Duo)
- **Frais de dossier de crédit immobilier**

9. Résoudre un litige

Traitement des réclamations de la clientèle

Société Générale a le souci constant d'apporter au Client la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement du compte du Client ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de la demande du Client sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation et à lui apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter au Client une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées par la Banque pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours ouvrables. Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne permettant pas au Client de disposer d'une copie datée de sa réclamation et pour lesquelles le Client n'a pas eu immédiatement entière satisfaction, nous l'invitons à formaliser sa réclamation au moyen d'un support écrit.

Le dispositif de traitement des réclamations ci-dessous concerne les contrats et services bancaires y compris la commercialisation des contrats d'assurance :

À noter : pour les litiges relatifs à l'exécution des contrats d'assurance (gestion de contrat, gestion de sinistres...) vos demandes sont à adresser auprès du service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site Société Générale assurances : « je voudrais transmettre une réclamation » <https://www.assurances.societegenerale.com>

Le client peut adresser sa réclamation auprès de :

1. L'agence : premier interlocuteur

Le Client est invité à se rapprocher tout d'abord de son Conseiller de clientèle ou du Responsable de son agence.

Le Client a la possibilité de lui faire part de son mécontentement par tout moyen à sa convenance : depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG PRO ou depuis l'application Sogecash NET SG dans la rubrique « Autres » / « Gérer les comptes », directement à l'agence, par téléphone, ou par courrier.

Si le Client rencontre des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de ses ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

(1) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(2) La réduction sur la cotisation mensuelle JAZZ (option Norplus ou option Convention Étoile) ou Sobrio ne se cumule pas avec les autres avantages tarifaires liés à l'âge ou à la situation éventuellement applicables au Client. Le tarif préférentiel le plus avantageux sera appliqué.

2. Le Service Réclamations Clientèle: second interlocuteur

En cas de désaccord du Client avec la réponse ou la solution apportée par son agence, le Client doit s'adresser au Service Réclamations Clientèle pour que sa demande soit réexaminée.

Le Client peut saisir le service depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG PRO ou depuis l'application Sogecash NET SG dans la rubrique Autres/« Gérer les comptes », ainsi que par courrier ou par téléphone en utilisant les coordonnées suivantes:

Courrier: Service Réclamations Clientèle
Tour SG 17 cours Valmy
CS 50318 92972 Paris La Défense cedex

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

• En dernier recours amiable, le client peut faire appel à la Médiation:

1. S'il n'a obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai de deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite ou de 15 jours ouvrables suivant la date de réception pour une réclamation portant sur un service de paiement (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de situation exceptionnelle),
2. S'il a obtenu de son agence **et** du service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles il est en désaccord;
3. S'il était en désaccord avec la réponse donnée par son agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, il n'a obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai de deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite ou de 15 jours ouvrables suivant la date de réception pour une réclamation portant sur un service de paiement (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de situation exceptionnelle),

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation clients Professionnels » qui précisent notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr. Ce Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière:

- D'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement);
- De services d'investissement, d'instruments financiers
- De produits d'épargne;
- De commercialisation de contrats d'assurance distribués par Société Générale

(hors litiges relatifs à l'octroi de crédit)

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 lui permettant de choisir un de ces deux médiateurs, le choix retenu étant alors définitif pour le traitement de sa demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Client peut saisir le Médiateur de la FBF en transmettant sa demande sur le site internet du Médiateur: www.lemediateur.fbf.fr

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française répondra directement au Client, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé.

Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation du Client et de la Banque.

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en transmettant sa demande:

- Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur
- Par courrier: Le Médiateur – Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse – 75 082 Paris cedex 02.

Pour tout litige relatif à l'octroi de crédit, vous pouvez saisir gratuitement **le Médiateur de Crédit aux entreprises** via le dépôt d'un dossier en ligne sur le site internet de la Banque de France:

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Lexique

Des heures limites existent pour le traitement des opérations.
Elles vous seront indiquées par votre Agence sur demande.

- **Cash Services:** marque de services gérée par la société 2SF (Société des Services Fiduciaires), commune à 3 groupes bancaires dont Société Générale. Elle rassemble l'offre de Services Automates de 4 enseignes bancaires dont SG.
- **Commission de mouvement:** commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- **Commission d'intervention:** somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).
- **Dates de valeur applicables aux principales opérations:** dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.
- **E/m-commerce Wero:** Désigne le paiement d'achats en ligne de biens ou de services sur le site internet du commerçant, initié respectivement à partir d'un ordinateur (e-commerce) ou d'un téléphone (m-commerce) et réalisé avec la solution de paiement Wero.
- **Intérêts débiteurs:** les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euro, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L 314-1 et suivants, R 314-1 et suivants du Code de la consommation et L 313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel. Le calcul s'effectue selon la formule suivante:

addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés
par leur durée en jours $\times$ taux d'intérêt conventionnel

360

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos Agences.

- **Prélèvement SEPA (y compris TIP SEPA) et prélèvement SEPA B2B:** opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA. Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever

est valable pour le mandat en question; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux. Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

- **Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte)**, ils se composent des produits et services suivants:
 - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
 - 1 changement d'adresse par an,
 - la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
 - la domiciliation de virements bancaires,
 - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
 - la réalisation des opérations de caisse,
 - l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
 - les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence ou sur un site Cash Services,
 - les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
 - les moyens de consultation à distance du solde du compte,
 - 1 carte CB Visa Business SBB (carte de paiement à autorisation systématique), chaque utilisation autorisée par la Banque permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans la zone Euro et hors zone Euro,
 - 2 chèques de banque par mois. Séquence/remise: Groupement d'opérations de même nature (virements, effet de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.
- **Virement permanent**: virement automatique à périodicité fixe.
- **Virement SEPA Instantané (unitaire ou de masse)**: virement en euros, exécuté en quelques secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.
- **Virement urgent ou accéléré**: virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

Zones européennes

- **Pays de la zone Euro**: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne (y compris les Îles Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, France (y compris la Guyane Française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, partie française de Saint-Martin, la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon), Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- **Pays de l'Union européenne (UE)**: pays de la zone Euro +, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- **Pays de l'Espace économique européen (EEE)**: pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège.
- **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)**: pays de l'Espace Économique Européen + Albanie, Andorre⁽¹⁾, Le Vatican⁽¹⁾, Macédoine du Nord, Monaco⁽¹⁾, Moldavie, Monténégro⁽¹⁾, Saint-Marin⁽¹⁾, Suisse, Royaume-Uni (y compris les Îles Jersey, Gibraltar, Guernesey et Île de Man).

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, ces pays ne font pas partie des pays de la zone Euro.



0 2 5 3



Société Générale - S.A. au capital de 981 475 408,75 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS
sous le n° 07 022 493 - www.orias.fr. N° ADEME : FR231725_01YSGB.
Studio Société Générale - Décembre 2025 - Réf.: (H) 719939.

